



## Document de travail

CTL 27 septembre 2013

# Information sur l'adaptation du réseau de la DRFiP 35

La présente fiche a pour objet de présenter deux opérations d'adaptation du réseau proposée par la DRFiP et autorisée par la direction générale dans le cadre du recensement annuel des opérations de réorganisation du réseau. Elle présente par ailleurs les évolutions prévues par le projet stratégique en matière d'adaptation du réseau.

## I - Les deux opérations d'adaptation du réseau sont envisagées à court terme

Ces opérations concernent la trésorerie mixte de La Guerche de Bretagne et le service de publicité foncière de Vitré.

### 1 - La fermeture de la trésorerie de la Guerche de Bretagne par regroupement sur la trésorerie de Vitré collectivité pour la partie SPL et le SIP de Vitré pour la partie impôt

Cette opération est prévue au plus tôt en janvier 2015.

La trésorerie mixte de la Guerche est composée, au 1<sup>er</sup> septembre 2013, d'un inspecteur, responsable de service, et de trois agents C. Elle est logée dans des locaux pris en location auprès de la commune de la Guerche de Bretagne.

Son transfert vers la trésorerie de Vitré collectivité et le SIP de Vitré répond à plusieurs besoins :

- Le rattachement de la communauté de commune du Pays Guerchais à la communauté d'agglomération de Vitré, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il va entraîner un transfert de charge de la trésorerie de la Guerche de Bretagne vers la trésorerie de Vitré communauté.
- La trésorerie se caractérise par un faible effectif, la rotation permanente des agents (et de ce fait un manque d'expérience) et enfin une pluralité de missions (impôts, collectivités et hôpital) difficile à assurer pour un effectif de 3 agents. La trésorerie sollicite fortement l'équipe de renfort.

### 2 - Le déplacement du service de publicité foncière de Vitré vers le service de publicité foncière de Rennes 2



Cette opération est prévue avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le service de publicité foncière de Vitré est aujourd'hui composé d'un conservateur, de deux contrôleurs et de trois agents C.

L'opération vise à regrouper le SPF de Vitré avec celui du SPF de Rennes 2. Les deux SPF resteront dans un premier temps distincts compte tenu du fonctionnement en mode non fusionné de la base FIDJI. La fusion de ces deux services sera réalisée lorsque les applications informatiques le permettront (pas avant 2016).

Cette opération est motivée par les difficultés de fonctionnement que rencontrent de façon générale les services de publicité foncière de taille réduite.

Les deux opérations feront l'objet d'une large concertation interne et externe. Les agents concernés bénéficieront bien entendu des mesures de garanties s'appliquant dans ce type de situation et d'un accompagnement étroit de la part de la division des ressources humaines.

L'avis du comité technique local sera sollicité le moment venu.

## **II - Les évolutions prévues par le document stratégique en matière d'adaptation du réseau**

Le document stratégique confirme que la DGFIP conserve et développe l'ensemble des missions qui lui ont été confiées à l'occasion de la fusion. Elle a par ailleurs l'ambition de demeurer une administration territoriale exerçant ses missions au plus près des citoyens et de ses partenaires.

Afin, d'une part, de permettre à la DGFIP d'être en phase avec les nouveaux comportements, l'essor du numérique et les nouvelles perceptions de la proximité et, d'autre part, de prendre en compte certains éléments de contexte (évolution des territoires au plan institutionnel, taille critique des services pour fonctionner de façon satisfaisante, besoin accru d'expertise...), le document stratégique définit une démarche pragmatique et lisible d'adaptation du réseau.

### 1 - Les types d'adaptation possibles

Les adaptations possibles doivent être fondées sur la triple approche accessibilité/expertise/attractivité et s'inscrire dans la poursuite de la politique active de rationalisation des implantations immobilières. Dans ce cadre, le document cite les types d'adaptation suivants :

- La fusion de services identiques implantés sur le même site : cela peut concerner les services de publicité foncière, les services des impôts des entreprises et les services des impôts des particuliers.



- L'adaptation du réseau dans l'objectif de renforcer la qualité du service rendu aux collectivités locales tout en favorisant une meilleure organisation du travail des agents comme des chefs de service.

A cet effet, le ressort géographique des trésoreries chargées du secteur public local tend, en particulier, à s'adapter aux évolutions de la carte intercommunale.

- La spécialisation des services dans un secteur, notamment les postes hospitaliers. Pour ce dernier cas, l'adaptation vise à renforcer la qualité du service rendu au secteur hospitalier en confortant la professionnalisation des équipes ainsi que la fonction de conseil et d'expertise auprès des ordonnateurs, de leurs administrations de tutelle et des gestionnaires locaux.

Enfin, d'autres adaptations résulteront des choix qui seront opérés à l'issue d'expérimentations (pôle enregistrement adossé à un service de publicité foncière, pôle patrimonial, cellule de gestion des procédures collectives) et des évaluations ou études en cours (missions foncières et topographiques).

## 2 - La démarche mise en oeuvre

La méthode retenue confie aux responsables territoriaux le soin d'élaborer un schéma départemental et triennal d'adaptation du réseau et des structures. Tout en s'inscrivant dans le cadre des orientations générales décrites ci-dessus, les directeurs disposeront de marges d'appréciation pour tenir compte des situations locales.

Ce document fera l'objet d'une consultation des différents acteurs et partenaires et d'une concertation étroite avec les cadres, les équipes de travail et les représentants des personnels.

Les propositions des directeurs seront soumises à l'avis des délégués du directeur général et transmises par les délégués à l'administration centrale pour validation.

Le calendrier de mise en oeuvre de cette démarche est en cours de finalisation par la direction générale.